

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1781

présenté par
M. Kamardine, M. Gosselin, M. Le Fur et M. Pradié

ARTICLE 38

ÉTAT G

Mission « Outre-mer »

Après l'alinéa 1093, insérer l'alinéa suivant :

« Taux de connexion à l'assainissement collectif à Mayotte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet indicateur de performance doit permettre de connaître l'état et l'évolution de l'accès au réseau d'assainissement collectif à Mayotte.

Mode de calcul: l'indicateur mesure le taux d'habitations connectées au réseau d'assainissement collectif à Mayotte. Le numérateur est le nombre d'habitaciones connectées au réseau d'assainissement collectif l'année N. Le dénominateur est le nombre d'habitaciones total comptabilisées à Mayotte l'année N.

Données: Insee et Office de l'eau de Mayotte

Fréquence: Annuelle